

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« et passer par une régulation publique de l'accès au foncier ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La problématique du renouvellement générationnel des agriculteurs doit être envisagée par celle de l'accès au foncier agricole. En ce sens, le modèle français de contrôle de l'accès aux terres et de régulation des autorisations d'exploiter doit être promu au niveau européen. Il en va également de la souveraineté alimentaire européenne.